

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018

1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Economique

La commune de Beaufou située dans la communauté de communes Vie et Boulogne bénéficie de la dynamique de ce territoire.

De plus, située à moins de 25 kms de la Roche-sur-Yon, Challans et Montaigu, elle exerce son attractivité sur les jeunes couples.

Evolution de la population

La population est en forte croissance, 1 529 habitants au 1^{er} janvier 2019 pour 1 154 au 1^{er} janvier 2009., Alors que la population vendéenne a progressé de 1,34 % entre 2009 et 2016, la population communale a augmenté de 3,65 % dans la même période.

La population est jeune : 44,7 % de la population est âgée de 0 à 30 ans.

Social

L'augmentation de la population engendre une utilisation accrue de l'ensemble des services proposés. Pour faire face aux nouvelles demandes, des travaux d'extension de la médiathèque sont prévus en 2019.

En 2018-2019 des travaux d'extension de l'accueil périscolaire ont été réalisés.

2 PRIORITES DU BUDGET

En fonctionnement : pérennisation des services offerts à la population et mise à niveau pour suivre l'augmentation de la population

En investissement, 2019 sera une année de travaux importants :

- agrandissement de la bibliothèque
- fin de l'extension de l'accueil périscolaire
- dernière phase de l'aménagement des abords de la mairie et des équipements publics
- voirie communale

3 RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 921 200 € soit un budget en augmentation de 1.24% par rapport à celui de 2018 :

La prévision de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2019 s'explique par : la progression des charges de personnel (+11 K€) et des autres charges courantes (+18 K€). Il faut noter la stabilité des charges à caractère général.

Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 atteignaient 457 euros pour **BEAUFOU**, les données 2018 n'étant pas disponibles, aussi nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2017 était de 642 euros par habitant.

Structurellement en 2018, les autres charges de gestion courante représentaient la première dépense avec 35% des dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général représentent 30%.

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011 Charges générales	165 137	194 090	206 157.47	194 500
014 Restitution impôts jeunes agri	1 864	2 000	1 887	2 300
65 Autres charges courantes	232 563	252 000	258 599.97	270 000
66 Charges financières	13 762	14 000	5 589.46	8 000
012 Charges de personnel	183 783	194 090	186 853.51	205 490
VIREMENT A INVESTISSEMENT		227 322		210 910
Amortissement	18 741	30 000	23 617.80	30 000
	597 173			
TOTAL DEPENSES FONCT		909 912	682 705.21	921.200

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de -1,8% entre 2017 et 2018.

La diminution des ressources en 2018 s'explique par : la baisse des impôts et taxes (-110 K€) avec une réduction des droits de mutation et de la dotation de solidarité. Il faut souligner la progression des dotations (+12 K€) avec l'évolution très favorable de la DSR sur la « fraction cible » et la perception du FCTVA.

Rapportées à l'habitant, les recettes de fonctionnement en 2018 atteignent 625 euros pour **BEAUFOU**, les données 2018 n'étant pas disponibles, aussi nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2017 était de 786 euros par habitant.

Structurellement, la fiscalité représente 35,8% des recettes réelles de fonctionnement en 2018 et la DGF représente 31,1%.

Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70 Vente récolte et divers	3 500	1369.60	3 500
Remboursement perso assainissement	11 500	11094	11 500
73 Impôts et taxes	551 912	573 811.56	556 200
74 Dotations subventions	313 000	318 231.69	323 000
75 Locations et divers	20 000	17 382.65	17 000
Travaux en régie	10 000	6 125	10 000
TOTAL RECETTES	909 912	933 270.01	921 200

La prévision des recettes de fonctionnement est en augmentation globale de 1.24 % par rapport au BP 2018
L'évolution de la population permet de contenir la diminution de la DGF

DOTATION DE SOLIDARITE RURALE

Au BP 2018 la DSR était de 96 261 euros

La part « cible » de la DSR explique en grande partie cette évolution.

Cette dotation, réservée à 10 000 communes en France, est liée au potentiel fiscal des ménages et au revenu par habitant.

En 2018 Beaufou se situait à la 6 284^e position

En 2017 : 7 006^e

En 2016 : 8 640^e position.

En 2015 : 7 278^{ème} position

En 2014 : 9 976^{ème} position

		2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Evolution n/ n-1		2 019	Evolution n/ n-1	
							en €	en%		en €	en%
DSR		42 086	53 266	65 359	86 108	96 261	10 153	12%	104 486	8 225	9%
	bourg centre		0	0	0	0	0		0	0	
	péréquation	28 240	31 015	34 237	38 587	41 577	2 990	8%	43 240	1 663	4%
	cible	13 846	22 251	31 122	47 521	54 684	7 163	15%	61 246	6 562	12%
DNP		25 142	28 890	27 806	30 280	30 735	455	2%	31 042	307	1%
	principale	24 075	28 890	27 806	30 280	30 735	455	2%	31 042	307	1%
	majoration	1 067	0	0	0	0	0		0	0	
TOTAL		67 228	82 156	93 165	116 388	126 996	10 608	9%	135 529	8 533	7%

Le comité des finances locales va décider de la répartition de l'enveloppe 2019 entre les différentes parts de la DSR en février 2019.

L'enveloppe globale progresse de +6% en 2019 contre 6,3% en 2018.

La dotation cible doit financer en 2019 50% des pertes de 2018 et de 2019 dans l'enveloppe donc son rythme devrait être ralenti par rapport à 2018.

Le financement des équipements

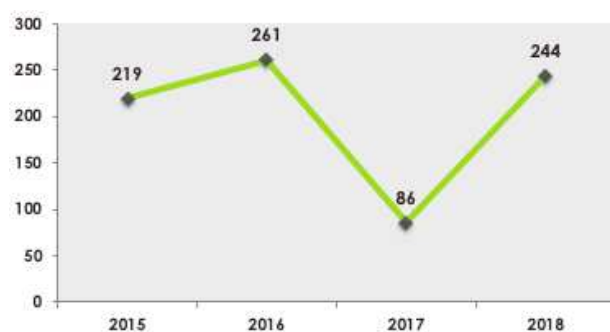
Le montant des investissements après intégration des restes à réaliser est constitué principalement des travaux DE BATIMENTS ET DE VOIRIE.

Des subventionnements ont été accordés pour ces travaux par l'Etat (DETR), le département, la Région

DEPENSES	TTC en euros	RECETTES	TTC en euros
BATIMENTS- MATERIEL		Excédent fonctionnement 2018	250 564.90 €
Matériel et divers (petit matériel)	23 000€		
Chauffe eau foot	5 000€		
Batiment (Motocross)	200 000 €	FCTVA 2017	190 000.00 €
Batiment (Médiathèque)	225 000 €	TAXE AMENAGEMENT	15 000.00 €
Batiment (accueil périscolaire)	250 000.€	SUBVENTIONS	
Batiment (étude danse)	20 000 €	YON ET VIE Leader (commerce et Millière)	45 000.00 €
Batiment (enduit cuisine)	20 000 €	Vendée Eau	3 000.00 €
Démolition ancien atelier	25 000 €	Plan Héritage (multisport)	8 330.00 €
		DETR périscolaire	42 019.00 €
VOIRIE		DETR atelier technique	16 600.00 €
travaux annuels	8 000 €	Pacte région (atelier et périscolaire)	63 500.00 €
Programme annuel	75 000 €	Contrat Région (biblio)	73 500.00 €
Rue Faucheron	10 000 €	Contrat départemental (biblio)	44 000.00 €
Etude Rue J Roy	10 000 €	Fonds de concours 19 CCVB	70 000.00 €
Voirie éolienne CCVB	60 000 €	Fonds de concours voirie CCVB	60 000.00 €
		CAF équipement perisco	4 634.00 €
URBANISME		CAF subvention périsco	22 000.00 €
Abords de la mairie tranche 3	219 891.60 €	CAF prêt 0% périsco	40 102.00 €
URBANISME QUALITE VIE			
aménagement bourg	7 000 €		
Cadre de vie	10 000 €	EMPRUNT	300 000.00 €
Skate	20 000 €		
Jardin du souvenir	20 000 €	Amortissement	30 000.00 €
		Virement du fonctionnement 2019	210 910.00 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	31 000 €		
REMBOURSEMENT PRÊT RELAIS	300 000 €		
TRAVAUX EN REGIE	10 000 €		
DEFICIT 2018		EXCEDENT 2018	59 731.70 €
TOTAL DEPENSES	1 548 891.60 €	TOTAL RECETTES	1 548 891.60 €

4 NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (ou CAF) et NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

Évolution de la CAF nette sur la période 2015/2018



Nous soulignons la nécessité d'évaluer l'autofinancement net sans prendre en considération le produit des cessions d'immobilisations afin d'apprécier la capacité financière de la commune à dégager un autofinancement sans tenir compte de phénomènes exceptionnels.

Le niveau de la CAF nette en 2018 progresse de 158 K€ par rapport à 2017 et représente un montant de 244 K€.

Rapportée à l'habitant la CAF nette en 2018 représente 164 euros par habitant, et nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2017 était de 85 euros par habitant.

La capacité dynamique de désendettement est faible en 2018 avec 0,7 année pour rembourser le capital de la dette.

5 ENDETTEMENT

	2015	2016	2017	2018
encours au 31/12	298	259	232	202
capacité dynamique de désendettement	1,2	0,9	0,7	0,7

Emprunts en cours

Année	Banque	Libellé	Dette origine	Taux	Dernière échéance	Echéance	Capital	Intérêt
2017	LA POSTE	REST SCOLAIRE	239 213.16	1.20	01/07/2025	32 370	29 721.32	2648.64

Le capital restant du au 01/01/2019 s'élève à 202 116 €

Un prêt relais d'une durée de 3 ans, de 600 000 euros a été contracté auprès du crédit agricole en 2017 pour le pré financement de l'investissement. Le taux d'intérêt est variable : index de référence (moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois) + marge de 1.20 l'an soit un taux de 0.87 %

La somme de 200 000 euros a été débloquée en 2017 et la somme de 400 000 euros a été débloquée en 2018

6 NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2016 et 2017 ; la taxe foncier bâti a été augmentée en 2018 et ne 2019

L'augmentation des recettes provient de l'augmentation des bases (nouvelles constructions)

	LES TAUX				EVOLUTION 2018 / 2017	TAUX MOYENS 2017 TRATE
	2015	2016	2017	2018	en %	
Taxe d'habitation	19,07%	19,07%	19,07%	19,07%	+ 0,0%	12,24%
Foncier bâti	16,76%	16,76%	16,76%	17,26%	+ 3,0%	15,42%
Foncier non bâti	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	+ 0,0%	43,70%

en milliers d'euros

	LES PRODUITS & COMPENSATIONS FISCALES			
	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	170	174	182	184
FONCIER BATI	94	97	100	106
FONCIER NON BATI	43	43	43	44
TOTAL FISCALITÉ DIRECTE (1)	307	315	326	335
Evolution en K€	19	7	11	9
taux d'évolution	+6,67%	+2,36%	+3,56%	+2,74%
Total compte administratif avec rôles supplé. (2) (*)	307	316	326	335
Ecart compte administratif / Etat fiscal 1259	0	1	0	0
compensation exonérations TH	13,3	9,2	13,7	13,4
compensation exonérations FB	1,1	0,8	0,3	0,3
compensation exonérations FNB	8,2	7,5	6,9	6,0
Dotation unique spécifique	0,1	0,0	0,0	0,0
Réduction des bases des créations d'établissements	0	0	0	0
TOTAL ALLOCATIONS FISCALES (3)	23	18	21	20
Evolution en K€	0	-5	3	-1
taux d'évolution	+1,65%	-22,65%	+19,40%	-5,68%
TOTAL GÉNÉRAL (2) + (3)	330	333	347	354
Evolution en K€	19	3	13	8
taux d'évolution	+6,09%	+1,02%	+3,97%	+2,21%

Source : Etat 1259

(*) y compris rôles supplémentaires

7 PRINCIPAUX RATIOS

1 – La marge d'autofinancement courant (MAC)

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement.

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

RATIO BEAUFOU BP 2018 : 0,75
RATIO BEAUFOU BP 2019 : 0,80

2 – La rigidité des charges structurelles

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre :

les frais de personnel (chapitre 012) augmentés de l'annuité de la dette (compte 16 pour le capital et compte 66 pour les intérêts) et les produits de fonctionnement.

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants et s'il est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

RATIO BEAUFOU BP 2018 : 0,27
RATIO BEAUFOU BP 2019 : 0,27

4 – La capacité de désendettement

Ce ratio « purement théorique » mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.

Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

RATIO BEAUFOU BP 2018 : 0.7 année
RATIO BEAUFOU BP 2019 : 0.7 année

8 EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Le personnel est stable depuis 5 ans : service administratif 1,70 équivalent temps plein
Service technique 3,23 équivalent temps plein

Depuis septembre 2018, le service administratif a recours ponctuellement à des heures complémentaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT				
	2015	2016	2017	2018
BEAUFOU	504	462	421	457
France [500-2000 hab.]	628	628	642	n.d.

Données ministère des finances

(*) FRAIS DE PERSONNEL / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	2015	2016	2017	2018
BEAUFOU	25,8%	27,7%	29,8%	27,4%
France [500-2000 hab.]	42,3%	42,7%	42,6%	n.d.

Données ministère des finances